



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 novembre 2020

Site : www.franclens.fr

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 octobre 2020

PRESENTS : MM. MAGNIN Jean-Louis, ROLLIER Alain, SOGNO Jean, LAVILLE Léon, Mme SAUVOUREL Véronique, MM BETRIX Jean-Luc, CINQUIN Jean-Marc, FLACHERON Franck, Mmes ALBERT Emilie, PIROUX Corinne, BODENON Audrey, Mme LEHUÉDÉ Chrystèle.
Présent à partir de 19h00 : M. DROUET Julien

ABSENTS excusés :

M. DEPIGNY Adrien.

M MESSIER Jean-Charles donne procuration à M. LAVILLE Léon.

Secrétaire élue : Mme ALBERT Emilie

Le Maire présente Mme Virginie LEYVRAZ, nouvelle secrétaire qui remplacera Mme Nelly GALETTI à compter du 11 décembre.

Le Maire demande aux membres du conseil municipal de se lever et d'effectuer une minute de silence en l'honneur du professeur Samuel PATY, des victimes de l'attaque de Nice, et de l'ensemble des victimes du terrorisme.

A la demande du Maire, le conseil accepte à l'unanimité des membres de rajouter un point à l'ordre du jour :

Nomination d'un correspondant défense

Cette question sera examinée pendant la réunion.

1-APPROBATION DERNIER COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la réunion du 10 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

2-DEMANDE D'EXONERATION DES LOYERS ET DES CHARGES DE LA MFR SEMINE (DELIBERATION N° 2020.11.01)

Le Maire fait lecture du courrier du 25 septembre 2020 de la Maison Familiale Rurale. La MFR sollicite la municipalité pour l'exonération de la taxe foncière, du loyer et de la taxe d'ordures ménagères en raison du bilan financier qui présente des difficultés. Le Maire donne la parole à M. Léon LAVILLE qui présente la situation actuelle de la MFR, notamment la baisse de sa masse salariale, et demande à l'assemblée de reconduire le soutien de la commune comme les années précédentes. Suite au vote intervenu, à la majorité moins une voix contre et une abstention, le Conseil municipal après en avoir délibéré, accepte la demande d'exonération de la MFR Semine.

3-DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE (DELIBERATION N° 2020.11.02)

Le Maire informe le conseil que la nomination précédente a été rejetée par la préfecture. Un adjoint ne pouvant être délégué. M. Jean-Marc CINQUIN propose donc sa candidature. Le Conseil municipal après en avoir délibéré, approuve sa nomination à la commission.

4-MODIFICATION DU COMITE CCAS (DELIBERATION N° 2020.11.03)

Le Maire donne la parole à M. Léon LAVILLE qui explique que M. DOS SANTOS Manuel a demandé à intégrer le comité après sa composition. Le Maire précise qu'en cas d'acceptation, un

membre du conseil municipal doit être nommé également. M. Franck FLACHERON se porte candidat. Le Conseil municipal après en avoir délibéré, accepte le rajout de ces deux membres au comité.

5-REHABILITATION LOGEMENT ANCIEN PRESBYTERE

Le Maire donne la parole à M. Jean SOGNO qui indique avoir fait un état des lieux et étudier la possibilité d'aménager deux logements au lieu d'un initialement prévu. Il présente au conseil des plans sommaires de réalisation. Le Maire demande à ce que des devis soient faits et rajoute qu'une demande d'urbanisme devra être faite le cas échéant. Le Conseil municipal demande de finaliser l'étude avant de prendre une décision.

6-RENOUVELLEMENT DES BAUX DES LOGEMENTS COMMUNAUX (DELIBERATIONS N° 2020.11.04 ET N°2020.11.05)

Le Maire dresse la liste des baux arrivant à échéance prochainement. Il indique qu'aucun problème d'impayé n'est à déplorer. Il précise le montant du loyer de chacun de ces logements et propose donc de reconduire les baux. Le Conseil municipal après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la reconduction de ces baux.

7-PROJET DE CANALISATION DE GAZ (RACCORDEMENT BIO-METHANE) (DELIBERATION N° 2020.11.06)

Le Maire présente le projet de production de bio-méthane à partir de déchets agricoles actuellement en cours sur la commune de Bassy (74). Il précise qu'une conduite pour pouvoir injecter le bio-méthane dans le réseau de gaz le plus proche, soit Bellegarde (01), devra transiter par la commune car le tracé prévu initialement ne peut être maintenu en raison des délais. Suite au vote intervenu, à la majorité moins une voix contre, le Conseil municipal après en avoir délibéré, émet un avis favorable au projet.

8-ECRETEMENTS DES FACTURES D'EAU POTABLE (DELIBERATION N° 2020.11.07)

Le Maire informe que trois propriétaires ont subi une fuite indétectable. Il rappelle la réglementation à ce sujet. Il ajoute qu'en cas d'acceptation par le Conseil, les informations de la facturation seront relayées à la Communauté de Communes Usse et Rhône pour facturation de l'assainissement. Le Conseil municipal après en avoir délibéré, approuve l'écrêtement de ces factures.

9-TRAVAUX DU CIMETIERE

Suite à la réunion du conseil de juillet, le Maire expose les devis et les photomontages réalisés par les entreprises GANDY et MUNIER-COLUMBARIUMS consultées pour le projet de columbarium et de cavurnes. Il rappelle que la commission a souhaité un columbarium sans gravillons autour. Il donne la parole à M. Jean SOGNO qui rajoute qu'il faudra être vigilant à ce que la place pour le dépôt de fleurs soit suffisante. Le devis établi par l'entreprise MUNIER-COLUMBARIUMS s'élève à 16869.99€ TTC alors que celui de l'entreprise GANDY s'élève à 16430 € TTC. Le Conseil municipal après analyse, décide de mettre en attente le choix afin de demander des compléments d'information.

10-VIDEOPROTECTION (DELIBERATION N° 2020.11.08)

Le Maire indique que dans le cadre de ce dossier, une délibération doit être prise pour pouvoir solliciter la gendarmerie, afin de réaliser un diagnostic. Le Conseil municipal après en avoir délibéré, accepte cette sollicitation.

11-DEPOT SAUVAGE AU LIEU-DIT « VOLLAND » (PRESENTATION DU DIAGNOSTIC)

Le Maire présente le diagnostic établi par la société « Rhéologik » et évoque la problématique des véhicules suspendus au bord de la falaise. Il communique le devis pour le retrait des carcasses et le reste des déchets sauvages par hélitreuillage notamment. Le coût de cette opération s'élève à 25000 € TTC. Il ajoute qu'il est dans l'attente de réponses quant à d'éventuelles subventions, notamment de la part de la Compagnie Nationale du Rhône. Il précise que l'ADEME ne peut pas nous apporter une aide

financière. Il insiste sur le fait qu'en cas de réalisation de l'opération de nettoyage, celle-ci devra être médiatisée et budgétisée. Le Maire remercie la FRAPNA pour son aiguillage. Le Conseil municipal après réflexion, ne prend pas de décision pour le moment au vu du manque d'information sur les aides qui pourraient être allouées.

**12-CONVENTION CAMION PIZZAS
(DELIBERATION N° 2020.11.09)**

Le Maire informe que la convention signée avec M. GRA a pris fin le 30 septembre 2020, et propose de la reconduire malgré un incident qui a eu lieu dernièrement entre le propriétaire du camion et un administré nécessitant l'intervention de la gendarmerie. Il précise avoir pris contact avec le propriétaire pour l'aviser qu'en cas de reconduction de la convention un emplacement serait défini. Il ajoute que le propriétaire demande désormais un emplacement pour une utilisation à raison d'une fois par semaine. Il demande au conseil de définir les modalités et le montant de la redevance annuelle. Suite au vote intervenu, à la majorité moins abstention, le Conseil municipal après en avoir délibéré, approuve la reconduction de la convention, décide de fixer la redevance annuelle à 100€ pour une utilisation hebdomadaire, demande le rajout d'un article à la convention précisant qu'aucune divagation de chiens n'est permise et préconise l'installation d'un panneau annonçant le stationnement du camion.

**13-NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE
(DELIBERATION N° 2020.11.10)**

Le Maire explique qu'il faut nommer un correspondant défense suite à la demande de la délégation militaire départementale et propose la candidature de M. Alain ROLLIER. Le Conseil municipal après en avoir délibéré, accepte cette nomination.

**14- VIREMENTS DE CREDITS
(DELIBERATION N° 2020.11.11)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les virements de crédits suivants :

Sur le budget principal		
DEPENSES INVESTISSEMENT		
ART 2111 – Terrains nus <i>(acq foncière parcelle B 934)</i>	+ 12 000 €	
ART 21318 – autres bâtiments publics		- 12 000 €
Sur le budget de l'Eau		
DEPENSES D'EXPLOITATION		
ART 671 charges exceptionnelles <i>(pénalités Agence de l'Eau)</i>	+ 783 €	
ART 6378 – autres taxes et redevances		- 783 € €

**15- BORNAGE LIMITE COMMUNE / M.BARRADO
(DELIBERATION N° 2020.11.12)**

Le Maire explique que M. BARRADO Thomas est propriétaire de la parcelle cadastrée à Franc lens « B1225 » et que depuis longtemps, l'accès au terrain passe en bordure Est de la parcelle communale « B967 » où l'église est construite. Il a donc sollicité la commune pour régulariser cette situation en créant une servitude de passage par un acte officiel.

Cet été, M. Barrado avait aussi prévu d'installer un portail. Compte-tenu de la configuration des lieux, une cession d'une partie du terrain avait été envisagé selon un document d'arpentage établi par le géomètre Pascal OLMI. Après réflexion et compte-tenu de la nature du sol à cet endroit (molasse), M. BARRADO a abandonné ce projet.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, accepte de régulariser par un acte notarié la servitude de passage sur la parcelle communale derrière l'église. Les frais de géomètres et les frais notariés seront partagés entre la Commune et M. BARRADO Thomas.

QUESTIONS DIVERSES

➤ ACQUISITION D'UN ORDINATEUR PORTABLE

Le Maire informe le conseil, qu'au vu de la période sanitaire que nous vivons, une commande a été passée pour l'achat d'un ordinateur portable et d'un écran supplémentaire en cas de besoin d'avoir recours au télétravail. Le coût de l'achat s'élève à 2610 € TTC.

➤ SUPPRESSION DE L'EMPLACEMENT DESTINE AUX CONTAINERS A POUBELLES, DU TROTTOIR ET D'UN LUMINAIRE PUBLIC ALLEE DU FENIN

Le Maire indique que suite à la demande de nouveaux propriétaires l'emplacement des containers à poubelles, le trottoir et le luminaire en façade ont été supprimés. Le coût de l'intervention par Energie et Services de Seyssel s'élève à 520 € TTC.

➤ RECUPERATION EAUX DE PLUIES POUR ARROSAGE

Mme SAUVOUREL propose que des citernes aériennes soient installées sur le hangar communal afin de récupérer les eaux de pluies qui serviront ensuite aux agents des services techniques pour l'arrosage des fleurs. Le conseil accepte cette idée. Les démarches vont donc être engagées.

➤ AMENAGEMENT DU BUREAU A L'ETAGE DE LA MAIRIE

M. ROLLIER informe que l'aménagement du bureau de l'étage à destination des élus est en cours et demande le remplacement des radiateurs existants.

➤ TRAVAUX SUR LA VOIRIE

M. ROLLIER avertit que la société SER Semine interviendra la deuxième quinzaine de novembre 2020 pour reboucher les tranchées ouvertes.

➤ TRAVAUX SUR LE REGLEMENT DU PLAN LOCAL D'URBANISME

M. ROLLIER remercie la commission urbanisme pour le travail effectué sur le projet de modification du règlement du Plan local d'Urbanisme demandé par la Communauté de Communes Usse et Rhône. Il souhaite désormais réunir la commission une fois par mois afin de faire le point sur les dossiers d'urbanisme en cours.

➤ AFFAIRE ENTREPRISE E.A.M.D - TRAVAUX SALLE DES FETES

Le Maire informe le conseil du décès du liquidateur en charge du dossier dans l'affaire de litige entre la commune et la société E.A.M.D.

➤ INFORMATIONS CCUR

Le Maire présente les différents dossiers actuellement en cours au sein de la Communauté de Communes Usse et Rhône.

➤ BONUS RELANCE SUBVENTION REGIONALE - PREAU DE LA MAIRIE

Le Maire explique que dans le cadre de cette opération, le dossier pour la réalisation d'un WC public PMR est en cours, et que la charpente du préau vient d'être livrée. La mairie n'a pas encore reçu de réponse à la demande de financement déposée auprès de la Région au titre du « bonus relance ».

➤ COLIS DE NOEL DU CCAS

M. LAVILLE informe que la distribution des colis aura lieu le 19 décembre 2020 au matin et qu'un plateau repas sera également distribué aux ayants-droits en l'absence d'un repas comme chaque année qui est annulé en raison de la crise sanitaire actuelle.

➤ BULLETIN MUNICIPAL

M. LAVILLE informe que l'élaboration d'un nouvel exemplaire du « Petit Franclinois » est en cours.

➤ SAUVETAGE DE CHATONS ABANDONNES

M. ROLLIER et M. LAVILLE expliquent qu'une opération de sauvetage de chatons abandonnés sur la commune a été menée en lien avec la SPA.

Fin de la séance : 20h00

Le secrétaire de séance
Mme Emilie ALBERT



DATE D'AFFICHAGE : 17/11/2020

LE MAIRE,
M. Jean-Louis MAGNIN

